



FINANCES

COMPTE RENDU CHS 21 **DU 30 JUIN 2010**

Après quelques modifications et rajouts le PV du dernier CHS a été approuvé.

Toutes les demandes de financement suite à prescription médicale ont été acceptées d'emblée. Une demande d'explication a cependant été demandée au sujet d'une « souris roller mousse » d'un cout assez élevé. Le Dr Halimi a fourni les renseignements souhaités.

A aussi été retenue la proposition de pouvoir anticiper sur le prochain CHS pour les seules demandes faisant suite à prescription médicale afin de ne pas pénaliser les agents en souffrance. Une demande informelle sera faite au CHS afin de vérifier le montant des soldes de crédit et la situation régularisée au CHS suivant.

les 95% du budget CHS donnés en début d'année ne seront pas abondés des 5% restant et le budget ne pourra pas être dépassé.

Toutes les autres demandes de financement ont aussi été acceptées.

Cependant les OS présentes (CGT, Solidaires et CFTC) ont insisté sur le caractère « non systématique » de ces acceptations qui ne saurait créer un précédent. En effet, l'accord a été donné du fait de la suffisance de budget.

Les OS ont demandé un vote au sujet du cofinancement de la cuisine du local social de Dallas. Le président a reconnu avoir demandé ce cofinancement afin de « préserver » son budget. Il rappelle cependant que ce « local social » doit exister en tant que tel du fait d'une part de la forte demande des agents et d'autre part du fait des horaires décalés de certains services (SRE, SRA, VITICULTURE). Ces agents ne peuvent pas toujours se rendre au restaurant administratif.

RESULTATS DU VOTE :

CGT : 3 CONTRE

Solidaires et CFTC : 3 ABSTENTIONS

Administration : 4 POUR

Rappel : le financement des coins repas, des éléments de cuisine et le petit matériel (cafetière, vaisselle ...) incombe au CDAS. Faute de crédits suffisants, c'est à l'administration de financer. On peut s'étonner que l'administration n'est rien dit ! Méconnaissance ou volonté délibérée de se taire ? (Note du 12/08/96 modifiée le 04/09/03 de la DPMA concernant les coins repas). Donc, le CHS n'a pas à financer ce genre d'opération, à chacun son rôle ! Et il doit respecter les règles édictées en matière d'hygiène et de sécurité (programme de prévention). Ce qui explique le vote contre des représentants de la CGT. Par contre, on peut s'étonner de l'abstention des autres OS !

Le cofinancement est donc accepté à hauteur de 50% soit environ 2250 euros. Cependant le président s'engage à financer « le coin repos » initialement prévu et la CGT veillera à ce que ce soit retranscrit au prochain PV, ainsi que la notion de « local social ».

Les OS ont souhaité rappeler que le GT préparatoire au CHS ne devait être qu'un moment de débat technique. D'éventuelles propositions de financement ou cofinancement ne doivent pas être prise en compte, seul le CHS est à même de le faire. Faute de quoi, elles ne voyaient pas l'utilité d'un GT... M. Vayssières a rappelé l'utilité du GT qui permet la préparation et l'allègement du CHS en enlevant d'emblée les demandes ne correspondant pas au champ d'application du CHS.

Les motards de la BSI de DIJON seront dotés d'oreillettes afin de pouvoir communiquer entre eux, question de sécurité et efficacité. Le président a d'ailleurs fait remarquer que les télépéages se multipliant, les véhicules s'arrêtent de moins en moins aux péages ce qui rend dangereux le rabattage effectué par les motards. Il a précisé aussi qu'une étude à

ce sujet était en cours à la DG mais pas encore aboutie. D'autres BSI ont déjà adopté ce système et en sont satisfaites.

Le problème de la désinfection des locaux des BSI a été abordé. Le Dr Halimi ne souhaite pas que les agents utilisent des produits toxiques pour le faire alors qu'il en existe d'autres gammes. Elle ne sait pas si les agents accepteraient de faire la désinfection eux mêmes. Bertrand Rama indique qu'il serait plutôt souhaitable de s'adresser à un prestataire de service qui utiliserait le genre de produits préconisés par le Dr Halimi. Celle ci étudie de la documentation qu'elle vient de recevoir à ce sujet et donnera prochainement un avis. Le président propose de se renseigner auprès d'autres BSI afin de savoir comment ils procèdent.

QUESTIONS DIVERSES:

- Le Dr Halimi souhaite qu'une formation « premier secours ET utilisation du défibrillateur » soit généralisée. M. Vayssière répond que les stages coutent cher, les agents s'inscrivent et n'y vont pas toujours. Les OS proposent alors qu'au moins une démonstration sur chaque site de l'utilisation de l'appareil soit faite.

- Les OS demandent où en est le déménagement des Services Sociaux. Il leur est répondu que le projet de leur transfert à l'INSEE est abandonné et que des locaux d'environ 95 m² sont recherchés selon la filière habituelle. Cela devrait aboutir pour la fin de l'année, sachant que les locaux seront mis en vente en septembre.

- Un commentaire sur le vaste chantier de désamiantage de l'hôtel des impôts de la Boudronnée a été fait par une des participante à la visite. Enfin le président fixe la date du prochain CHS au jeudi 28 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.